

Sur La Sye



Aouste sur Sye
en Biovallée®

Lettre d'information

édito

Quelle chance avons-nous !

Quelle chance avons-nous d'avoir sur notre territoire, des associations forces de propositions, des entreprises innovantes et des élus volontaires et convaincus. C'est cette intelligence collective, cette conjugaison des forces rassemblées qui a construit

une vallée gagnante. En effet, le projet porté par l'association des acteurs de Biovallée et les 3 intercommunalités de la vallée de la Drôme est le grand gagnant de l'appel à projet lancé par l'État, le fameux TIGA, Territoire d'Innovation de Grande Ambition.

Où nous avons de grandes ambitions pour notre territoire. Notre vallée de la Drôme peut être un modèle de territoire rural en transition. Pour une transition énergétique, source d'un développement économique durable, locale et coopératif pour le bien-être et le bien devenir en ruralité.

18,5 millions d'euros injectés par l'état sur l'ensemble de la vallée. Ce financement permettra de poursuivre et d'amplifier les travaux des différents acteurs du territoire autour de 4 axes de développement : pour une mobilité décarbonée et connectée, pour un équilibre énergétique, pour préserver les ressources naturelles du territoire et les valoriser économiquement, pour consolider la place de territoire de référence sur la transition en milieu rural.

L'avenir de notre commune s'inscrit dans ce développement respectueux, coopératif et durable. L'avenir se construit maintenant.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très, très bonne année 2020 à Aouste !

Denis Benoit
Maire d'Aouste sur Sye

Cantine scolaire : vers un passage au self

Le passage en self du restaurant scolaire devrait être budgété lors de l'exercice 2020. Ce nouveau mode de fonctionnement se justifie en raison des effectifs en forte hausse à la cantine. Cet automne les élus aoustois ont visité plusieurs selfs dans les écoles de la région pour se faire une idée de leur efficacité. Le self apportera confort sonore aux enfants et aux agents communaux et offrira la possibilité d'éduquer au tri tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : QUE DU POSITIF !

Très nette baisse de la consommation d'électricité publique, ciel nocturne plus limpide, pollution lumineuse réduite : l'extinction de l'éclairage public n'a que du bon !

La commune d'Aouste, ainsi que celle de Saillans, a fait l'objet d'un retour d'expérience lors d'une réunion consacrée à la maîtrise de l'éclairage public et à la préservation de l'environnement nocturne. Organisée par le Parc Régional du Vercors, le 11 octobre à Beaufort sur Gervanne, cette rencontre a permis à Denis Benoit d'exposer les diverses avancées rendues possibles grâce à l'extinction de l'éclairage public (de 23h30 à 6 h du matin sauf le vendredi et samedi de 1h à 6h du matin) depuis 2015 et des changements de luminaires sur différents quartiers.

En matière d'économie d'énergie, c'est une franche réussite : « Entre 2015 et 2018, la consommation électrique a baissé de 64 % alors que nous tablions sur 40 %, a révélé le maire

d'Aouste. Cette baisse devrait encore s'accroître avec la pose de nouveaux luminaires en LED quartier St François ».

La facture d'électricité d'éclairage public a ainsi été réduite de moitié, 16 500 euros ayant été pu être économiser chaque année. C'est dire l'impact financier de ces mesures. Mais ce n'est pas le seul. La pollution lumineuse dont les effets sur le fonctionnement de la biodiversité sont reconnus, est nettement moindre.

Quant à la qualité du ciel nocturne, elle a été soulignée lors de la nuit des étoiles du 11 octobre organisée en partenariat avec l'association les Pléiades. Cette nuit-là a pu être parfaitement observer l'anneau de Saturne et de très nombreuses constellations.

Téléphonie mobile : la commune fait appel à ATC

C'est un problème récurrent de téléphonie mobile auquel doit faire face la commune depuis des années : la persistance de zones grises dans le cœur du village et dans la partie nord. C'est pourquoi elle vient de signer une convention avec la société ATC France, spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom, à travers laquelle elle loue une parcelle aux sapines sur le Puy Saint Pierre. Il y sera implanté un pylône à même d'accueillir les équipements télécom des opérateurs mobiles (dispositif d'antenne, équipements techniques).

Cette opération sera l'occasion d'offrir aux Aoustois un réseau de qualité qu'ils appellent de leurs vœux depuis longtemps.

VISITE DE GABRIEL ATTAL À AOUSTE



A l'invitation de Célia de Lavergne, députée de notre circonscription, Gabriel Attal, secrétaire d'Etat en charge de la vie associative et de la jeunesse auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, était en visite à Aouste le 31 octobre. Reçu à la MJC Nini-Chaize, il a échangé avec les acteurs associatifs du département qui ont fait remonter leurs doléances auprès du secrétaire d'Etat : simplification des procédures, freins aux associations culturelles en milieu rural...

Gabriel Attal a annoncé à cette occasion que 28 millions d'euros seraient débloqués d'ici 2022 sur le plan national pour créer des emplois durables dans les associations. Et que 300 jeunes drômois pourraient profiter dès 2020 du service national universel qui leur permettrait de passer 15 jours dans une association. À noter que pour la première fois dans son histoire, Aouste avait l'honneur d'accueillir un ministre sur son sol.

Prenons soin de notre village

La voirie ne s'en portera que mieux : la commune a acquis mi-octobre une balayeuse d'une valeur de 100 000 euros en remplacement de l'ancienne, obsolète, aux fréquents dysfonctionnements et dont le coût d'entretien revenait très cher. C'est prendre soin de la propreté de notre village. Mais il y a aussi d'autres manières plus individuelles de le faire. Des exemples ? Ramasser les excréments de son chien, trier ses déchets, mettre ses cannettes, papiers gras ou mégots dans la poubelle, aider son voisin à se rendre à une des trois déchetteries du territoire (Aouste, Crest et Saillans).

Heures et jours d'ouverture de la déchetterie d'Aouste : mardi et vendredi de 14h à

Ils peuvent sauver des vies !

Deux défibrillateurs cardiaques sont désormais installés sur la commune. La municipalité tient à remercier l'association « Cœur et vie » et son président M. VIGNON, Mme et M. MOUTON du « Salon du chocolat » ainsi que le Crédit Mutuel pour avoir proposé et apporter une aide financière à la commune pour l'acquisition de ceux-ci. Une aide précieuse apportée par des soutiens locaux.



Ces deux défibrillateurs sont maintenant accessibles sur des espaces publics très fréquentés : un sur le mur extérieur de la salle de gymnastique permettant de servir les équipements à proximité (mairie, salle des fêtes, esplanade, aire de pétanque et groupe scolaire) et un autre, place de la Poste. Ces équipements peuvent sauver des vies !

Proposées par la commune, les temps de formation à l'utilisation de ces appareils ont eu un réel succès.

17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Par ailleurs, le conseil communautaire de la CCCPS de novembre a confirmé que l'entretien des points d'apport volontaire était à la charge des communes. En prendre soin a donc une incidence sur les impôts.



Ciel, des drones !

Quelques administrés ont attiré l'attention du maire sur le fait que des drones survolaient leur propriété. Or l'usage des drones dits de loisirs obéissent à une réglementation précise :

- Ils ne sont autorisés à voler qu'au-dessus d'une propriété privée mais en aucun cas au-dessus de l'espace public.
- Le vol de nuit est prohibé sauf bien sûr dans son propre jardin
- Il est formellement interdit de filmer des personnes dans leur espace privé.
- Depuis juillet 2018 une nouvelle législation impose de déclarer tout drone de plus de 800 grammes et de suivre une formation en ligne. Ce type de drone doit en outre être équipé de signaux lumineux et sonores afin d'être bien identifiable dans le ciel.

Tout est affaire de civisme : consultez la réglementation et respectez les autres.

Marie-Jo Pieyre, nouvelle adjointe

Lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre dernier, il a été procédé à la nomination de Marie-Jo Pieyre en qualité d'adjointe chargée des affaires sociales et de la solidarité. Elle remplace à ce titre Véronique Granjon.

Des travaux pour tous

L'Esplanade : les pluies et la forte concentration automobile ont endommagé le sol de l'Esplanade créant notamment des nids de poule récurrents.

En octobre, un revêtement adapté (bi couche) a donc été réalisé tout en conservant à cette place son côté champêtre et convivial.

L'église : sa toiture a été reprise en novembre de manière à assurer la sécurité des personnes. Des chutes de pierre ont en effet été constatés, heureusement sans gravité.

Ces travaux ont obtenu une aide financière du département à hauteur de 20 %.

Le terrain multisports de Chabanas : Après la pose d'un enrobé en novembre, le terrain multisports de Chabanas est opérationnel depuis la mi-décembre. On peut ainsi y pratiquer sur un sol synthétique du football, du basketball et du handball.

De même, à proximité, se trouvent également une aire de pétanque ainsi qu'une aire de pique-nique. Et à terme, des jeux pour enfants seront installés.

en bref

UNE MUTUELLE POUR TOUS

Après la réunion publique du 11 septembre avec la mutuelle SAMIR, un bon nombre d'administrés ont pris rendez-vous avec elle. Un agent de la mutuelle les reçoit dans les locaux de la commune. Les rendez-vous se prennent encore au 04-75-81-73-94. Cette proximité est un des atouts de ce dispositif destiné à permettre à chacun de bénéficier d'une mutuelle. D'autres communes se sont inspirées de l'initiative aoustoise.

RÉGLEMENTATION DES CAMPING CARS

En constante augmentation sur la commune, le camping sauvage - autrement dit le stationnement de campings cars - peuvent porter atteinte à la tranquillité publique, à l'activité économique et à la faune et à la flore.

L'arrêté municipal du 31 juillet 2019 stipule que le stationnement longue durée des campings cars est interdit sur la commune à l'exception de la partie basse de l'Esplanade (hors zone boisée) et la petite aire quartier St Pierre où ils sont autorisés pendant 48 heures seulement.

À TÉLÉCHARGER AVEC APPLICATION

Vous souhaitez ne pas être déconnecter des actualités de la commune ? C'est simple. Il suffit de télécharger l'application Aouste sur Sye.

Sur Apple store :

<https://itunes.apple.com/fr/app/saip/id1116703676?mt=8>

Sur Google Play :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.deveryware.saip&hl=fr>

LAURENT FAURE VICE-PRÉSIDENT DU SMPA

+ux travaux, a été nommé vice-président du Syndicat intercommunal des eaux de Mirabel, Piégros et Aouste (SMPA) en remplacement de Pierre Terrail. Ce syndicat est en charge de l'adduction et de la distribution de l'eau potable ainsi que de l'assainissement collectif et individuel de ces trois collectivités.

MARCHE DOUCE

L'association Cœur et Vie Drôme organise tous les mardis une marche douce de 1h à 1h30. Départ du parking Perrenot, à 14 h. Aoustois(es), atteint(e)s ou pas de maladies cardiovasculaires, si vous avez envie de bouger, rejoignez-nous ! Contact : J-P Vignon (06 87 55 33 97)

NOUVEL ÉBÉNISTE

Bienvenue à Michel Luillier, sculpteur-ébéniste. Sa société (PLB Pt LOUIS DU BOIS) propose la fabrication de meubles sur mesure et de l'agencement.

Contact : 06 11 96 08 92

PERMANENCES

> **Secrétariat de Mairie** : lundi, 14 h. à 17 h.

Du mardi au vendredi, 9h. à 12 h. et 14 h. à 17 h. Samedi, 9 h. à 12 h. / T. 04 75 25 04 20 / mairie-aouste-sur-sye.fr

> **Permanence du maire** : sur rendez-vous.

> **Permanence des élus** : dernier samedi du mois, de 10 à 12h

> **Conseiller Départemental (Muriel Paret)** : 1er vendredi de chaque mois, de 10h à 12h

> **Conciliateur de justice** : Didier Lalanne, sur rendez-vous / T 06 64 95 70 28

> **Assistante sociale** : sur rendez-vous, au centre médico social de Crest. / T 04 75 25 84 30 /

> **Consultation des nourrissons** : le 2^{ème} vendredi du mois de 14 à 15h à Blanchelaine

> **Aides à domicile** : mardi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; vendredi, de 8h30 à 12h (Espace Gaston Buis) / T. 04 75 25 06 75

> **Éducateurs/médiateurs** : mardi, de 17h à 18h (MJC Nini Chaize) et sur rendez-vous / T. 06 37 33 94 13 ou 06 83 46 59 52

> **Déchetterie** : mardi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

> **Médiathèque** : mardi de 16h 30 à 19 h, mercredi de 8h30 à 17h, jeudi de 16h 30 à 19h et vendredi de 16h30 à 18h

> **Syndicat intercommunal des eaux SMPA (Espace les Cascades, Mirabel et Blacons)** : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. / T 04 75 40 06 06 /

> **Communauté de Communes "Cœur de Drôme"** :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30, et sur rendez-vous. (Chemin des Senteurs)

Accueil téléphonique de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 16h / T 04 75 40 03 89 /

agenDA

11 janvier : vœux du maire à 11h.

17 janvier : lecture par Jacques Merle du « Journal d'un fou » de Gogol à 17h à la médiathèque.

19 janvier : concours de belote de l'ATA

9 février : concours de belote de la FNACA

14 février : « Les clowns fêtent la St Valentin » à 14h. Rens./résa : Atelier de Zita, 04 75 25 82 75 / 06 88 49 34 64

15 et 16 février : théâtre par la compagnie Kaféine

7 mars : spectacle du Sou des Ecoles.

15 et 22 mars : élections municipales

19 mars : cérémonie aux monuments aux morts

20 mars : fête de la St Patrick

28 mars : carnaval organisé par la mairie et diverses associations aoustoises.

Tous les jeudis matins, marché hebdomadaire.